

LES BANDES CYCLABLE, UNE PISTE A SUIVRE

(Elaboré par le groupe mobilité du PSIG)

Le développement de la mobilité douce, et des déplacements à vélo en particulier, est un objectif important énoncé dans le plan directeur cantonal ainsi que dans le SDOL. La Municipalité a déjà pris certaines mesures comme par exemple, la création d'une piste cyclable rue de l'Arc-en-Ciel (qui longe la voie ferrée). C'est un premier pas important qui doit être suivi d'autres. A cet effet, je demande à la Municipalité de bien vouloir effectuer les démarches suivantes:

- 1) Créer de nouvelles pistes et bandes cyclables, par exemple à la rue de l'Industrie.

- 2) Améliorer la situation de pistes et bandes cyclables existantes et futures par des panneaux indicateurs à l'instar de ce qui a été réalisé à Renens. A titre d'exemple, la piste cyclable rue de l'Arc-en-ciel est mal visible en venant de la rue de l'industrie, une flèche et un panneau seraient tout à fait judicieux. La piste cyclable qui passe par la Voirie en bas de la route de Sullens est également mal signalisée.

- 3) Supprimer les points noirs limitant ou rendant dangereuse la pratique du vélo. Par exemple, la barrière et le tourniquet en bas de la route de Sullens sont des obstacles infranchissables pour les vélos et les poussettes. Au chemin de Roséaz, le trottoir est dangereux pour les cyclistes qui croisent des voitures ou qui cherchent à accéder au collège de Roséaz.

Je demande également à la Municipalité de prendre en compte les besoins des cyclistes lors de toutes les modifications et réfections de l'espace public afin que la pratique du vélo à Bussigny soit facile et peu dangereuse.

Postulat déposé par Monsieur François Gottraux, le 27 avril 2012